

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE
- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport propose :

- l'attribution de trois subventions en fonctionnement pour un montant global de 115.000€ répartis entre l'INRA, l'Université de Nice Sophia Antipolis et la Fondation nationale des sciences politiques ;
- la signature d'une convention financière avec la Fondation nationale des sciences politiques pour l'aide au développement du premier cycle 'Moyen-Orient Méditerranée' de Sciences Po ;
- de donner un avis de principe favorable au financement de bourses de mobilité à l'international sur critères d'excellence pour l'année universitaire 2013-2014.

TABLEAU FINANCIER

Politique	Programme	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement proposé (en €)
Enseignement supérieur	Enseignement supérieur recherche et vie scolaire	932	400 000,00	240 185,00	115 000,00

I. Étude ENIBio

Les bio-insecticides sont appelés à supplanter les pesticides chimiques pour lutter contre les insectes nuisibles. Il s'agit de la troisième année de suivi de l'étude ENIBio sur les effets chroniques des toxines utilisées. Ces recherches, menées par l'Institut Sophia Agrobiotech dépendant de l'institut national de la recherche agronomique (INRA), doivent permettre d'évaluer les risques éventuels à long terme, sur l'environnement et la santé, et de comprendre les mécanismes sous-jacents, sachant qu'ENIBio est un insecticide « bio » largement utilisé dans les Alpes-Maritimes.

Dans le cadre du suivi de cette étude, la subvention de 15 000 €, accordée en 2012, pourrait donc être renouvelée en 2013.

II. Participation au fonctionnement du premier cycle « Moyen – Orient Méditerranée » de Sciences Po à Menton

Le premier cycle « Moyen-Orient Méditerranée » de Sciences Po, implanté depuis 2005 à Menton, a pour ambition de réunir des jeunes européens et des jeunes issus du Maghreb, du Moyen-Orient, du Golfe et d'Israël. Ainsi à la rentrée 2012, le campus de Menton a accueilli sa huitième promotion composée d'étudiants d'une trentaine de nationalités.

Installé depuis 2011 dans le cadre prestigieux de l'hospice Saint-Julien, Sciences Po développe une stratégie ambitieuse pour ce pôle idéalement placé sur les rives de la Méditerranée. L'école espère un renouvellement du soutien du Département dans cette démarche. Une subvention de 50 000 € pourrait lui être accordée, sachant qu'en 2012, elle avait bénéficié d'une aide de 75 000 €.

Une convention jointe en annexe, définit les modalités d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

III. Bourses de mobilité à l'international sur critères d'excellence

1. Année universitaire 2012-2013 : attribution de la subvention

Pour l'année universitaire 2012-2013, la commission permanente, par délibération du 6 avril 2012, avait émis un avis de principe favorable à l'octroi d'une subvention de 50 000 € à l'Université de Nice-Sophia Antipolis pour le financement des bourses de mobilité sur critères d'excellence. Le comité de sélection du 22 octobre 2012 a réparti cette somme entre 18 étudiants, parmi les plus brillants. Vous en trouverez la liste en annexe du présent rapport. Le montant de la bourse s'élève à 550 € par mois pour des séjours variant de deux à huit mois.

2. Année universitaire 2013-2014 : avis de principe

L'Université de Nice-Sophia Antipolis a renouvelé sa demande de subvention pour le financement des bourses de mobilité sur critères d'excellence pour l'année universitaire 2013-2014. Conformément au règlement adopté par l'assemblée départementale, il appartient à la commission permanente de donner un avis de principe à l'octroi de la participation correspondante qui interviendra effectivement en 2014.

En conclusion, je vous propose :

1°) d'attribuer au titre de l'année 2013, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 15 000 € à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) PACA, pour l'étude ENIBio menée par l'Institut Sophia Agrobiotech ;
- 50 000 € à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, pour le financement de bourses de mobilité à l'international sur critères d'excellence au titre de l'année universitaire 2012/2013 ;
- 50 000 € à la Fondation nationale des sciences politiques, pour le premier cycle « Moyen-Orient Méditerranée » de Sciences Po à Menton ;

2°) d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, la convention d'une durée d'un an à intervenir avec la Fondation nationale des sciences

politiques, dont le projet est joint en annexe, définissant les modalités de versement de ladite subvention ;

- 3°) de donner un avis de principe favorable à l'octroi d'une subvention à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, pour le financement de bourses de mobilité sur critères d'excellence pour l'année universitaire 2013-2014 étant précisé que le vote de la subvention par la commission permanente interviendra en 2014 sur la base d'un rapport confirmant l'exécution de l'opération ;
- 4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 932, programme « Enseignement supérieur recherche et vie scolaire » du budget départemental de l'exercice en cours.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

N°	Nom - Prénom	Composante	Programmes	Filière suivie à l'UNS	Niveau	Enseignant responsable	Durée du séjour (mois)	Nbre de mois accordés	Sommes attribuées (€)	Ville - Pays d'accueil
1	BARBOTIN, Margaux	LASH	Erasmus SMS Studies	LEA Anglais-Espagnol-Russe	L3	FARAUT MONACELLI Martine	8,5	8	4 400	University of Glasgow, Royaume Uni
2	BEATINI Julia	MEDECINE	Stage obligatoire	Médecine	DCEM3		2	2	1 100	Boston U.S.A
3	BROMET, Yoann	EPU	CREPUQ	Ingénieur en Electronique	5ème année	DENIGRE, Luc	5	4	2 200	Ecole Polytechnique Montréal, Canada
4	CLAUDIN, Nicolas	IUT	Accord Spécifique	DUETI	2ème année	BEAUCHAMPS Valérie	10	8	4 400	Edinburgh, Royaume Uni
5	CUEGNIET, Céline	EPU		Ingénieur Génie Biologique	2ème année	CUPO, Annie	12	8	4 400	Université de Cranfield, Royaume Uni
6	DALMASSO Céline	MEDECINE	Stage obligatoire	Médecine	DCEM2	MARTY, Pierre	2	2	1 100	Durban, Afrique du Sud
7	DEKIMPE Chloé	MEDECINE	Stage obligatoire	Médecine	DCEM2	MARTY, Pierre	2	2	1 100	Hanoï VIETNAM
8	DROUARD, Vincent	EPU	Erasmus SMS Studies	Ingénieur Mathématiques Appliquées	4ème année	Marc GAETANO	9	8	4 400	EPF Lausanne, Suisse
9	FRANCOIS, Arsène	ISEM	Erasmus	AES	L3	ROCHHIA, Sylvie	9,5	8	4 400	Padova, Italie
10	GALASSI, Marine	IAE	Erasmus SMS Studies	Master Marketing	M1	SPINDLER, Jacques	3	3	1 650	Université de Sienne, Italie
11	GAUCHE Laetitia	MEDECINE	Stage obligatoire	Médecine	DCEM2	MARTY, Pierre	2	2	1 100	Dublin Irlande
12	HATCHUEL Julie	ISEM	Erasmus	Eco-Gestio	L3	DAL PONT	9	8	4 400	Regent's Colledge, Royaume uni
13	LEBOYAN Aurélie	MEDECINE	Stage obligatoire	Médecine	DCEM3	MARTY, Pierre	2	2	1 100	Boston U.S.A
14	MIRON, Emilien	DROIT	Erasmus SMS Studies	Master Droit Economique et des Affaires	M1	TRESCASES, Anne	5	4	2 200	Universiteit van Amsterdam, Pays Bas
15	PIANTA, Arnaud	LASH	Erasmus SMS Studies	LEA Anglais-Espagnol	L3	FARAUT MONACELLI, Martine	10	8	4 400	Nottingham Trent University, Royaume Uni
16	PIANTON Nicolas	MEDECINE	Stage obligatoire	Médecine	DCEM3	MARTY, Pierre	2	2	1 100	Hanoï VIETNAM
17	TOSOLINI Chloé	IAE	Erasmus SMS Studies	Master Affaires et Management International	M2	PEGARD, Anne	5	4	2 200	Växjö Universitet, Suède
18	TOURNIERE Océane	SCIENCES	Erasmus SMS Studies	Licence SVS	L3	THIBAUT, Thierry	9	8	4 400	University of St. Andrews, Royaume Uni
							107	91	50 050	

LISTE COMPLEMENTAIRE

1	MARIN, Louis	MEDECINE	Stage obligatoire	Médecine	DCEM3	MARTY, Pierre	2	2	1 100	Hanoï VIETNAM
---	--------------	----------	-------------------	----------	-------	----------------------	---	---	-------	---------------

**CONVENTION FINANCIERE
POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DU
PREMIER CYCLE « MOYEN-ORIENT MEDITERRANEE »
DE SCIENCES PO**

ENTRE :

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président en exercice, Monsieur Eric CIOTTI, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, route de Grenoble, 06201 Nice Cedex 3, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 29 avril 2013
ci-après dénommé le Département ;

D'UNE PART,

ET :

La Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), représentée par Monsieur Frédéric MION, Administrateur de la FNSP et Directeur de l'IEP de Paris, domicilié en cette qualité 27, rue Saint Guillaume 75337 PARIS cedex 07, dûment habilité à signer la présente
ci-après dénommée « Sciences Po »

D'AUTRE PART,

EXPOSE

Afin de renforcer les pôles d'excellence locaux en matière de formation supérieure et de dynamiser leur ouverture internationale, l'assemblée départementale, par délibération du 24 juin 2005, a souhaité favoriser l'implantation d'une antenne délocalisée de Sciences Po à Menton, domiciliée depuis la rentrée de septembre 2011, dans les locaux de l'ancien hospice Saint Julien, 11 Place Saint Julien.

Conformément à ses engagements, Sciences Po avait ouvert dès la rentrée universitaire 2005-2006 un premier cycle « Moyen-Orient Méditerranée » à Menton, qui accueille des étudiants français et étrangers, reçus à l'examen d'entrée, de niveau baccalauréat.

L'enseignement de ce 1er cycle sur 3 ans est pluridisciplinaire trilingue (français, anglais, arabe) en sciences sociales (droit, économie, histoire, sciences politiques, sociologie, géographie). Il met en œuvre les techniques de l'information et de communication les plus performantes.

A parité d'étudiants originaires de l'Europe et du Maghreb, du Moyen-Orient et des pays du Golfe, ils suivent le même enseignement. Tous passent la troisième année à l'étranger au sein d'une université partenaire de Sciences Po ou en stage de longue durée en entreprise ou dans une administration.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière du Département au fonctionnement du premier cycle « Moyen-Orient Méditerranée » de Sciences Po à Menton pour l'année 2013.

Article 2 : Engagement de partenariats

Pour les aspects pédagogiques, Sciences Po s'appuie autant que de besoin sur les établissements universitaires installés dans les Alpes-Maritimes. Pour ses conférences de méthodes, le premier cycle « Moyen-Orient Méditerranée » doit faire appel en priorité à des enseignants-chercheurs et des professionnels du département des Alpes-Maritimes.

Article 3 : Soutien financier du Département

Le Département consent un soutien financier de 50 000 €, au travers d'actions ciblées :

1. Aide aux étudiants et séjour à l'étranger

- Bourses d'accueil et d'aide au logement
- Aide au financement de séjours linguistiques
- Séjours à l'étranger dans le cadre de la troisième année d'études

2. Chaires d'enseignement

- Accueil d'enseignants-chercheurs effectuant un enseignement ou une recherche sur l'aire Moyen-Orient Méditerranée
- Accueil de professionnels des entreprises, des administrations publiques ou des organisations internationales

3. Aide au financement des Écoles d'hiver et de printemps organisées par le 1er cycle Moyen-Orient Méditerranée

- Cycle de conférences sur un thème d'actualité pendant une semaine

4. Aide au financement des manifestations organisées par le 1er cycle de Sciences Po et ouvertes au grand public, notamment sur l'aire géographique Moyen-Orient Méditerranée

- Colloques, séminaires, tables-rondes

5. Ressources documentaires

- Financement de ressources documentaires numériques et papier
- Aide à la constitution d'un fonds de référence sur les pays du Moyen-Orient et de la Méditerranée

6. Frais de missions engagés pour la promotion du 1er cycle Moyen-Orient Méditerranée à l'étranger et plus généralement l'ensemble des dépenses directement engagées pour le fonctionnement de la formation.

Article 4 : Libération de l'aide départementale

La subvention sera versée à Sciences Po sur présentation du rapport d'activité de l'année 2012.

Article 5 : Durée de validité

La présente convention est valable un an à compter de sa notification.

Article 6 : Résiliation

Cette convention peut être résiliée par le Département en cas de manquement ou d'inexécution par Sciences Po à ses obligations contractuelles. Au préalable, une mise en demeure de se conformer aux dispositions de cette convention, dans un délai qu'elle définira, lui sera adressée par pli recommandé avec avis de réception.

A défaut de mise en conformité, le Département prononcera la résiliation de la convention. Dans ce cas, les sommes déjà versées par le Département pourront donner lieu à remboursement au prorata de la période écoulée.

Article 7 : Règlement des contestations

A défaut d'accord amiable, les contestations qui s'élèveraient entre les parties au sujet de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, seront portées devant le Tribunal administratif de Nice.

Article 8 : Communication

Sciences Po s'engage à faire état de la participation financière du Département dans toute communication publique relative à l'opération.

Fait en trois exemplaires originaux,

A Nice, le

A Paris, le

Pour le Département,
Le Président du Conseil général,

Pour Sciences Po
L'Administrateur,

Éric CIOTTI

Frédéric MION